

Changement de prénom

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.

Qui est concerné ?

Qui est concerné ?

Vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime. Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

⚠ Attention

une procédure différente existe pour la francisation du prénom, lorsque celle-ci est effectuée au moment de l'acquisition de la nationalité française.

Pour un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Où faire la démarche ?

Où faire la démarche ?

Cas général

Vous vivez à l'étranger

Vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

[Paris - Mairie d'arrondissement](#)

⚠ Attention

si l'officier d'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le procureur de la République. Si le procureur s'oppose au changement de prénom, vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales.

Cette démarche s'effectue sur rendez-vous. Celui-ci est à prendre auprès du service État civil par téléphone ou à l'accueil de l'hôtel de ville.

Attention ! / Concernant la présence au rendez-vous :

- Si le demandeur est majeur, sa présence est obligatoire au rendez-vous.
- Pour un mineur de 13 ans et plus, la présence des deux parents et de l'enfant est obligatoire.
- Pour un mineur de moins de 13 ans, seule la présence des deux parents est obligatoire.

Formulaires à remplir

Vous devez remplir l'un des formulaires suivants, selon votre situation :

 Demande de changement de prénom - MINEURS DE MOINS DE 13 ANS	89.33 Ko
 Demande de changement de prénom - MINEURS DE PLUS DE 13 ANS	109.72 Ko
 Demande de changement de prénom - MAJEURS SOUS TUTELLE	103.73 Ko
 Demande de changement de prénom - MAJEURS	94.58 Ko

Pièces à fournir

[node:comarquage:content:texte:chapitre:2]

Effets

[node:comarquage:content:texte:chapitre:3]

Contact

Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
France
[01 45 91 70 70](tel:0145917070)

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi 14:00-17:30

Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45

Fermé, ouvre à 14:00

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi
14:00-17:30

Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi
09:00-11:45

Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).